

Conjoncture hôtellerie

Juillet 2014 : les touristes étrangers soutiennent l'activité hôtelière en Bourgogne

L'augmentation de 10,6 % des nuitées étrangères compense le repli de la clientèle française, de 3,2 % pour les arrivées et de 4,8 % pour les nuitées. La part des nuitées étrangères, dans l'ensemble des nuitées, progresse de 4 points et s'établit à 46 %. Sur les cinq dernières années, les touristes étrangers n'ont jamais été aussi nombreux au cours d'un mois de juillet. La Bourgogne se situe ainsi au quatrième rang parmi les régions métropolitaines pour la part des nuitées étrangères dans l'ensemble des nuitées.

Les principales clientèles étrangères ont passé davantage de nuitées dans les hôtels bourguignons au cours de ce mois. Seuls les Américains font exception, avec des nuitées en baisse de 1,3 % en juillet 2014, par rapport à juillet 2013.

La Bourgogne, avec cette hausse des nuitées au cours de ce mois, comparé à juillet 2013, est la troisième région parmi

celles dont l'activité hôtelière est en progression. Pour la même période de référence, les nuitées sont en baisse de 3,4 % en France métropolitaine.

Le taux d'occupation progresse de 0,7 point. Les durées de séjour des touristes français comme étrangers sont quasi stables.

Le volume des nuitées françaises diminue dans trois départements bourguignons et reste de même niveau en Saône-et-Loire. Cette évolution est plus que compensée en Côte-d'Or, en Saône-et-Loire et dans l'Yonne par la fréquentation étrangère. Dans la Nièvre, les nuitées étrangères en hausse de 7,4 % ne suffisent pas à soutenir l'activité et suppléer au repli de la clientèle française.

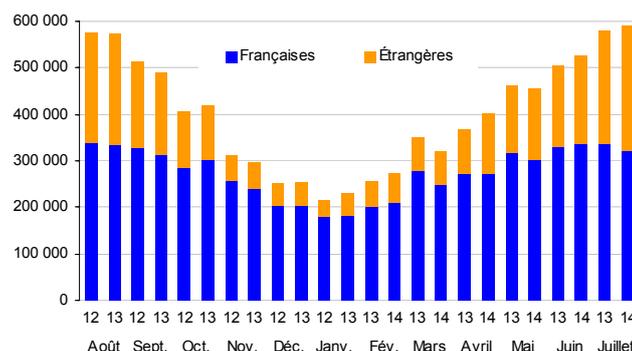
Hervé Ricci, Michel Violet

1 Arrivées et nuitées, principaux indicateurs

	Juil. 2014 Nombre	Évolution en %	
		Juillet 2014 / Juillet 2013	Juillet 2013 / Juillet 2012
Arrivées	461 193	+ 3,9	- 5,1
Nuitées	589 860	+ 1,7	- 5,6
Taux d'occupation	66,9	+ 0,7	- 5,8
Durée moyenne de séjour	1,28	- 0,03	+ 0,01
Indicateur de remplissage	1,70	- 0,03	- 0,04

Sources : Insee ; DGCS ; Bourgogne Tourisme.

2 Évolution mensuelle des nuitées



Sources : Insee ; DGCS ; Bourgogne Tourisme.

3 Arrivées et nuitées selon le pays d'origine

	Arrivées				Nuitées			
	Nombre	%	Évolution en %		Nombre	%	Évolution en %	
			Juillet 2014 / Juillet 2013	Juillet 2013 / Juillet 2012			Juillet 2014 / Juillet 2013	Juillet 2013 / Juillet 2012
Ensemble	461 193	100	+ 3,9	- 5,1	589 860	100	+ 1,7	- 5,6
France	240 998	52	- 3,2	- 5,8	321 351	54	- 4,8	- 5,7
Autres pays	220 195	48	+ 12,9	- 4,3	268 509	46	+ 10,6	- 5,4
dont :								
Royaume-Uni	26 966	6	+ 8,6	+ 8,0	32 474	6	+ 4,6	+ 5,9
Belgique	53 279	12	+ 10,3	- 6,1	64 184	11	+ 8,1	- 7,3
Pays-Bas	42 224	9	+ 7,0	- 16,0	49 279	8	+ 6,7	- 16,7
Allemagne	23 023	5	+ 10,4	- 14,7	28 211	5	+ 6,5	- 15,1
Italie	7 255	2	+ 24,9	- 14,9	9 226	2	+ 21,4	- 15,5
Chine	21 954	5	+ 90,9	+ 60,3	25 103	4	+ 93,3	+ 54,7
Suisse	10 710	2	+ 7,9	+ 3,8	13 804	2	+ 3,6	+ 2,5
États-Unis	8 216	2	+ 1,2	+ 14,2	11 446	2	- 1,3	+ 11,6

Arrivées : nombre de personnes enregistrées à l'arrivée

Nuitées : somme des nuits passées dans les établissements pour chaque arrivant

= : variation proche de zéro

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

4 Indicateurs par catégorie d'hôtels

	Juillet 2014				
	1 et 2 étoiles	3 étoiles	4 et 5 étoiles	Non classés	Ensemble
Taux d'occupation en % (1)	67,2	71,3	69,5	57,0	66,9
Indicateur de remplissage (2)	1,76	1,71	1,76	1,69	1,73
Durée de séjour (en jours)	1,27	1,29	1,25	1,30	1,28

(1) Le taux d'occupation est obtenu en divisant le nombre de chambres occupées par le nombre de chambres louables. Il est exprimé en %.

(2) Le nombre moyen de personnes par chambres occupées est égal à la somme des nuitées de chaque jour rapportée au nombre de chambres occupées.

Sources : Insee ; DGCIS ; Bourgogne Tourisme.

L'enquête de fréquentation hôtelière

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie a été rénovée à compter de janvier 2013 avec notamment une refonte des zones géographiques et un changement de méthode d'échantillonnage. Comparer des résultats 2013 avec des résultats 2012 calculés sur l'ancienne méthode aurait introduit une forte rupture de série. Les données 2012, 2011 et 2010 ont donc été recalculées avec la nouvelle méthode, ce qui peut induire des différences.

Avertissement : la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 définit des nouvelles normes de classement des hôtels de tourisme. L'ancien classement est obsolète depuis le 23 juillet 2012, mais l'application des nouvelles normes n'est pas encore achevée et rend difficile des comparaisons temporelles.

Insee Bourgogne
2, rue Hoche - BP 83509
21035 Dijon Cedex

Directeur de la publication :
Moïse Mayo

ISSN : 2416-898X

© Insee 2014

Pour en savoir plus :

- **Juin 2014 : l'hôtellerie bourguignonne bénéficie de l'afflux des touristes étrangers** - Insee Flash Bourgogne n°4 - 2014

